

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

L'année 1950 a marqué un grand pas dans l'application de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il s'est tenu deux réunions des Parties contractantes et il est intervenu une troisième série de négociations tarifaires qui ont commencé en septembre et se poursuivront en 1951.

L'Accord général, provisoirement entré en vigueur en janvier 1948, fut négocié au moment où l'on préparait la Charte de La Havane. Cet accord avait pour objet d'assurer le cadre nécessaire à l'abaissement multilatéral des tarifs entrepris par les parties contractantes dès avant la création, qui fut diversement appréciée, de l'Organisation internationale du commerce. Le but principal de l'Accord général était de protéger les concessions tarifaires contre l'action des restrictions quantitatives et autres.

Depuis 1948, les réunions des Parties contractantes ont donné lieu à d'importantes délibérations sur les problèmes du commerce international. Le Canada a pris une large part à ces sessions; son haut commissaire au Royaume-Uni, M. L. D. Wilgress, en a chaque fois été élu président.

La quatrième session des Parties contractantes a eu lieu à Genève du 23 février au 3 avril. Durant cette période, les Parties contractantes ont traité de nombreuses questions relatives au fonctionnement normal de l'Accord, à une troisième série de négociations et à l'examen minutieux des méthodes commerciales de certains gouvernements, et de leurs effets sur l'abaissement général des barrières commerciales.

Le 28 septembre, les vingt-six Parties contractantes, ainsi que plusieurs autres pays désireux d'accéder à l'Accord général, ont entamé une longue série de négociations tarifaires à Torquay (R.-U.). Au cours de ces négociations, la délégation canadienne s'efforcera d'obtenir des réductions tarifaires de la part d'autres pays, contre l'abaissement de certains droits de douane canadiens.

La cinquième session des Parties contractantes a eu lieu à Torquay en novembre et décembre, en même temps que les négociations tarifaires. Il s'agissait d'une réunion ordinaire. La principale question de l'ordre du jour qui ait donné lieu à controverse concernait l'application discriminatoire de restrictions quantitatives par certains pays à monnaie faible.

Aviation civile internationale

En 1950, le Canada a conclu avec d'autres pays des accords assurant de plus grandes facilités de transport aérien au public canadien pour ses voyages à l'étranger et accordant à l'aviation civile du Canada de nouveaux champs d'opération en dehors du pays. Un accord entre le Canada et la Norvège concernant la liaison aérienne Oslo-Gander a été signé à Ottawa, le 14 février 1950. Le Gouvernement norvégien a désigné le Système des